

## **QUELQUES CONSEILS POUR LA PERIODE ESTIVALE**

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

**Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :**

- Les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

**Chaque usager doit porter une attention toute particulière à ses besoins en eau et limiter au strict nécessaire sa consommation. Economiser l'eau permet en effet de retarder, voire d'éviter l'atteinte ou le franchissement des seuils d'alerte et de crise.**

**Cela traduit par un certain nombre de recommandations :**

- restreindre les usages secondaires (arrosage, nettoyage des voitures, remplissage des piscines...),
- organiser la gestion du remplissage des piscines publiques ou privées, alimentées à partir du réseau d'alimentation en eau potable pour éviter que celui-ci ne déstabilise le fonctionnement des réseaux,
- réduire les consommations d'eau domestique,
- rechercher les fuites
- mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,
- privilégier les techniques d'arrosage au goutte à goutte,
- privilégier les végétaux de type méditerranéens dans les aménagements d'espaces verts.

**Outre, le plan d'Opération Tranquillité Vacances mis en place par la municipalité au profit de nos camérétois, voici quelques exemple de conseils de prévention en matière de lutte contre les cambriolages**

- évitez de laisser les fenêtres qui donnent sur la rue ouvertes,
- évitez de laisser le portail ouvert,
- évitez de laisser le garage ouvert,
- évitez de laisser vos clés de voiture à portée de main dans l'entrée,
- fermez à clé vos véhicules (même dans la propriété),
- fermez votre maison même quand vous êtes à la piscine.